



La Réunion

Parc National

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU PARC NATIONAL DE LA REUNION

27 mars 2009



DÉLIBÉRATION N° 2009-10

PORTANT DÉSIGNATION AU BUREAU DE M. JEAN-CLAUDE TATARD

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles R.331-27 à R.331-31;

Vu le Décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion et notamment son article 26 ;

Vu la lettre du Conseil économique et social régional du 1er décembre 2008 désignant M. Jean-Claude Tatard au Conseil d'administration du Parc national de La Réunion en remplacement de M. Jean-Pierre Avril démissionnaire ;

Le Conseil d'administration après avoir fait un appel à candidature pour pouvoir au remplacement de M. Jean-Pierre Avril membre du bureau, et après avoir soumis au vote la candidature de M. Jean-Claude Tatard ;

DECIDE

Article 1 : M. Jean-Claude Tatard représentant de la ruralité est élu à l'unanimité membre du bureau.

Article 2 : Le directeur du Parc national est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du conseil
d'administration

Daniel GONTHIER

Le Directeur
de l'établissement

Olivier ROBINET

